****



Rapport Annuel

Projet Relèvement Post Catastrophe

Mis en œuvre par :

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Rapport adressé au gouvernement du Canada

1 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Table des matières

[Liste des abréviations](#_Toc36292021) 3

I-[Informations de base sur le projet](#_Toc36292022) 4

II-[Présentation du Projet](#_Toc36292023) 5

III-[Liens avec les priorités du Programme du PNUD et les priorités du Gouvernement](#_Toc36292024) 6

IV-[Contexte de mise en œuvre](#_Toc36292025) 7

V-[PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PERIODE](#_Toc36292027) 9

 Tableau de synthèse des réalisations ……………………………………………………………………………….9

VI- Description des réalisations………………………………………………………………………………………………,,,,,,10

[*1.. Relevement economique*](#_Toc36292035)*………………………………………………………………………………………………….*10

* + 1. *Renforcement des entreprises et des coopératives .......................…………………………………………14*
		2. *Premier groupe de bénéficiaires......................................…………………………………………………………14*
		3. *Support du projet aux bénéficiaires…………………………………………. ……………………………….........16*
		4. *De la question de genre dans l’axe relèvement économique……………………………………………16*
		5. *Agroforesterie …………………………………………………………………………………………………………………16*

[*1.2. Gestion des risques et des désastres*](#_Toc36292035) 18

*1.2.1. Résultats Intermédiaires..........................................................................................……………………………...18*

*1.2.2. Processus de sélection des participants dans l’élaboration des PCCM ............………………………19*

*1.2.3. De l’implication des femmes dans les activités de GRD du projet .......…………………………………19*

*1.2.4. De l’implication des autorités locales (CASEC et Maires), dans les activités GRD du projet* …20

 [*1.3. Gouvernance*](#_Toc36292035) 21

[*1.3.1 Appui à l’OPC* 2](#_Toc36292035)4

[*1.3.2. Appui technique à la mise en place des ATL-D* 2](#_Toc36292036)5

[*1.3.3.* *Renforcement des capacités techniques et administratives* 2](#_Toc36292037)6

[*1.3.4.* *Réparation, rénovation et achats de matériels aux mairies, vice- délégations et délégation du département de la Grand ’Anse* 2](#_Toc36292038)6

[*1.3.5.* *Renforcement des capacités des OCB (cartographie, sensibilisation et formation)* 2](#_Toc36292039)8

[*1.3.6.* *Renforcement des capacités des radios communautaires* 2](#_Toc36292040)8

[*1.4. Integration genre*](#_Toc36292035) 29

[*1.5. Communication et visibilité*](#_Toc36292035) 30

VII-[Cadre de ressources et de résultats 3](#_Toc36292041)1

VIII-[Défis 3](#_Toc36292041)6

IX-[Enseignements tirés 3](#_Toc36292041)7

X-[Conclusions et recommandations 3](#_Toc36292041)7

XI-[ANNEXES](#_Toc36292042) 39

Annexe I. [Rapport financier](#_Toc36292043) 39

[Annexe II. Resultats escompptes](#_Toc36292044) 40

Annexe III. Tableau de veille médiatique ………………………………………………………………………………………………43

Annexe IV. [Plan de communication et de visibilité pour l’année 2020](#_Toc36292045) 45

# Liste des abréviations

**AMAGA** Association des Maires de la Grande Anse

**ASEC** Assemblées des Sections Communales

**ATLD** Agences Techniques Locales Départementales

**CAED**  Cadre de coordination de l’Aide Externe au Développement

**CCPC**  Comité Communal de Protection Civile

**CDGRD** Comité Départemental de Gestion des Risques et des Désastres.

**CLPC**  Comité Local de Protection Civile

**COUC**  Centre d’Opérations d’Urgence Communal

**COUD**  Centre d’Opérations d’Urgence Départemental

**CPD** Document Cadre Pays

**CPN** Comité de Pilotage National

**CST**  Comité de Suivi Technique

**DPC**  Direction de la Protection Civile

**FAO** Fonds Alimentaire Mondial

**GRD** Gestion de Risques et Désastres

**MCFDF** Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes

**MICT**  Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales

**MPCE**  Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

**OCB** Organisation Communautaire de Base

**OCHA** Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires

**OPC**  Office de Protection du Citoyen

**ONU**  Organisation des Nations Unies

**PAM** Programme Alimentaire Mondial

**PCD** Plans communaux de Développement

**PCCM** Plans communaux de Contingence Multirisque

**PDNA**  Évaluation des besoins post-catastrophe

**PNGRD** Plan National de Gestion des Risques et Désastres

**PNUE** Programme des Nations-Unies pour l’environnement

**PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement

**PRR**  Plan de Réduction de Risques

**PSDH**  Plan stratégique de développement d’Haïti (2012 – 2030)

**PTF**  Partenaires Techniques et Financiers

**SNGRD** Système National de Gestion des Risques et des Désastres

**SPGRD** Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres

**UCLBP** Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics

# I-Informations de base sur le projet

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet:** | Projet Relèvement Post Catastrophe |
| **Numéro du projet:** | 00099905 |
| **Partenaire de réalisation[[1]](#footnote-2):** | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) |
| **Partenaires** | - MPCE – Ministère de la Planification et la Coopération Externe,- MICT – Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales,- OPC – Office de la Protection du Citoyen- UCLBP - Unité de Construction de Logements et de BâtimentsPublicsDélégations départementales et mairies des départements deslieu intervention |
| **Modalité de mise en œuvre** | DIM – Mise en œuvre directe par le PNUD pour le compte de l’État haïtien |
| **Lieu d’intervention*:*** | Département de la Grande-Anse (12 communes) |
| **Date de démarrage:** | Novembre 2018 |
| **Date d’achèvement:** | 31 Décembre 2020 |
| **Effet du Programme de Pays**  | Effet 3 du descriptif de programme de pays - Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l’agriculture et de l’environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. |
| **Produit du Programme de Pays** | Cadres politiques et mécanismes institutionnels mis en place aux niveaux national et sous nationaux pour la gestion pacifique des conflits et des tensions émergentes et récurrentes.Produit 3.1 du descriptif de programme de pays : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques. |

# II-Présentation du Projet

Le projet PostCatastrophe, est un projet de relèvement qui vise à supporter les communautés touchées par les dégâts du cyclone Matthew en 2016 sur le long terme. Ses actions se matérialisent par la construction et le renforcement de la capacité de résilience des communautés face aux chocs futurs et la contribution au développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par cette catastrophe naturelle. Le projet favorise également la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectifs clés pour mieux réhabiliter l’homme dans son contexte.

Le Programme des nations unies (PNUD) à travers ce projet vise le renforcement de la gouvernance au niveau national et local dans le domaine de la planification, de la coordination et le suivi de la mise en œuvre des efforts de relèvement. Il s’agit de procéder au renforcement de la résilience des communautés. Ceci se réalise par la restauration des moyens de subsistances des ménages, tout en assurant la réhabilitation des infrastructures communautaires, ainsi que les infrastructures publiques, le renforcement des activités génératrices de revenus utilisant des produits agricoles provenant de la production agricole de la commune bénéficiaire.

Le projet est exécuté par le bureau de pays du PNUD en Haïti pour le compte du Gouvernement Haïtien. Toutefois, afin d’assurer au projet un ancrage national et un maillage au niveau départemental les mécanismes de gestion suivants ont été mis en place :

* Un comité de pilotage national (CPN) constitué de représentants de la contrepartie nationale dont les représentants du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), du Ministère de l’Intérieur et des Collectives Territoriales (MICT). Ce Comité de pilotage national joue un rôle stratégique au sein du projet car étant l’organe décisionnel.
* Un Comité de suivi technique (CST), se trouvant dans le département de la Grande ’Anse joue un rôle au niveau opérationnel et travaille étroitement avec l’équipe de projet Post Catastrophe dans le cadre du suivi de la programmation des activités et des décisions et recommandations du Comité de pilotage national. Il a permis de lors de réunions les représentants des mairies de la Grande ‘Anse, les directions départementales impliquées dans la mise en œuvre des trois volets du projet, la société civile.

Un cadre de coordination et de supervision des programmes et projets en cours dans le département est redynamisé sous le leadership du MPCE. Il regroupe l’ensemble des acteurs gouvernementaux ou non opérant dans la Grande ‘Anse.

La durée initiale du projet s’étendait jusqu’en décembre 2019. Toutefois au regard des retards enregistrés au démarrage, le PNUD, après échanges avec le gouvernement haïtien et le bailleur, a obtenu une exécution des activités jusqu’au décembre 2020. Cette extension du délai d’exécution des activités a vocation à faciliter la mise en œuvre intégrale des engagements vis-à-vis de la contrepartie nationale et du bailleur tout en répondant équitablement aux attentes des communautés bénéficiaires.

# III-Liens avec les priorités du Programme du PNUD et les priorités du Gouvernement

Le projet de relèvement Post Catastrophe s’articule autour de trois des quatre Grands chantiers pour le relèvement et le développement d’Haïti définis dans le PSDH paru en Mai 2012. A travers lequel le gouvernement de la République d’Haïti décrit les orientations, les choix et les grands chantiers qu’il compte mettre en œuvre pour une croissance économique rapide et durable visant la création de nombreux emplois, la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes, la constitution d’une classe moyenne large et solide, une répartition des fruits de la croissance sur l’ensemble du territoire et la mise en place d’un État de droit assurant la justice et la sécurité à tous; et ceci avec la collaboration de ses partenaires du développement. Il s’agit :

* Grand chantier no1. La refondation territoriale;
* Grand chantier no 2. La refondation économique;
* Grand Chantier n 4. La refondation institutionnelle.

D’un autre côté, le projet de relèvement Post Catastrophe poursuit l‘atteinte des Résultats stratégiques 6 et 5 du Plan stratégique du PNUD 2014-2017, en particulier le Produit 5.5 et à l’Effet 3 du descriptif de programme de pays et est en cours de concrétisation à travers les produits suivants :

**Produit 1** : La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.

**Produit 2** : L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.

**Produit 3** : Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l’économie, au climat et aux catastrophes.

# IV-Contexte de mise en œuvre

Le projet PostCatastrophe est en train d’être exécuté par le PNUD dans les 12 communes du département de la Grande Anse, avec le support financier de plusieurs bailleurs de fond. Plus particulièrement le Gouvernement du Canada. Le PNUD par ce projet veut renforcer son soutien aux efforts de développement d’Haïti. Il s’agit de travailler avec le gouvernement d’Haïti afin de l’appuyer dans le renforcement de la résilience des populations vulnérables et d’assurer le développement durable.

Les termes de l'Accord de coopération entre le Canada et le PNUD dans le cadre du projet de « Relèvement Post Catastrophe » soulignaient que la clôture des activités était prévue pour le 31 Décembre 2019. Toutefois les retards au démarrage des activités combinés avec des facteurs exogènes inhérents au contexte du pays ont entravé l’exécution du projet, le respect des délais, et conduit le Comité de pilotage National de concert avec le bailleur le 8 Mars 2019 à octroyé une année d’extension sans coût jusqu’au 31 Décembre 2020.

Le début du quatrième trimestre 2019 a été marqué par la concrétisation des échanges et analyses entre le PNUD et la coopération canadienne qui ont abouti à une réduction de 5 Millions de dollars canadiens (CAD) du budget du projet Post Catastrophe initialement de 15.15 Millions de dollars canadiens. Cette décision entérinée en comité de pilotage du 28 novembre 2019, a aussi permis de valider la proposition de recadrage par le PNUD des interventions en lien avec ressources financières disponibles et les engagements.

Pour le recadrage de ses activités, au moment de la réalisation de son Plan de travail annuel 2020, le projet a conduit une révision substantielle de ses interventions afin de les rendre cohérent avec les ressources financières disponibles. Dans un premier temps, Il s’agissait principalement d’identifier les stratégies et approches qui permettront d’obtenir des impacts tangibles et des changements souhaités, nonobstant la contrainte majeure de budget et autres hypothèses de risques. Pour parvenir au plan de recadrage proprement dite, le projet a développé un ensemble de huit critères de priorisation suivi de leur justification ou pertinence qui se résumaient comme suit :

1. **Tangibilité des résultats**, l’activité retenue doit contribuer à améliorer les conditions pour une meilleure Gouvernance tout en favorisant la durabilité de l’action de relèvement dans les communes ciblées.
2. **Temps**, l’activité à réaliser doit être en cohérence avec le délai d’exécution du projet, étant une année d’extension (12 mois).
3. **Ressources financières disponibles**,la nature des activités à prioriser doit être proportionnelle au budget disponible. Le montant prévu pour l’action doit être conforme aux disponibilités financières.
4. **Priorités locales**,les activités retenues doivent prendre en compte les priorités exprimées par les communautés lors des diagnostics participatifs.
5. **Engagement des parties prenantes**,les activités qui nécessitent un engagement de des parties prenantes seront identifiées pour apprécier la probabilité de leur exécution tenant compte du contexte politique actuel.
6. **Rétention des communes**, les communes retenues doivent s’inscrire dans la logique intégrée du projet, afin de garder la philosophie initiale du projet.
7. **Durabilité**,l’activité doit avoir de meilleure chance pour être réalisée durant l’année d’extension ; et elle doit être pérenne et soutenable dans le temps. C’est-à-dire, après la fin du projet.
8. **Approbation**,les changements opérés dans la stratégie d’implémentation du projet doivent être validés par le bailleur et approuvés par le Comité de Pilotage du projet.

Cet exercice a permis au projet de conserver son but ultime qui vise à soutenir le relèvement à long terme, la résilience aux chocs futurs et le développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par les catastrophes naturelles.

Le projet PostCatastrophe est en train d’être implémenté dans un global d’intégration surtout en matière d’opérationnalisation. De manière spécifique pour cette année 2019 d’autres bailleurs s’associent de manière significative dans le financement du projet. Telle la coopération coréenne à travers le financement de la relocalisation des populations victimes du cyclone dans la commune de Dame Marie. Le PNUD s’engage également dans un apport au budget. Cependant il n’y a pas qu’un effort de contributions financières dans le budget, les autres projets et unités du PNUD apportent un support technique considérable dans la vie du projet PostCatastrophe. C’est le terrain de matérialisation de différentes actions intégrées des équipes du PNUD au niveau technique surtout. Un grand effort de recherche et de création de synergie entre les équipes.

Le présent rapport présente les résultats obtenus au cours de l’année d’exécution 2019, ainsi que des difficultés et contraintes rencontrées, tout en dégageant de nouvelles stratégies devant faciliter le respect de ce nouveau calendrier d’exécution établi.

# V- PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PERIODE

**Tableau 1. Synthèse des réalisations**

|  |
| --- |
| **Résumé des résultats de la période** |
| **Actions** | **Projections / Quantité planifiée** | **État d’avancement et justifications** |
| 1. **Le Plan Communal de Développement**
 | 6 | Selon les dernières résolutions du CoPil, le projet doit produire 6 PCD. Pour l’année 2019, le projet a réalisé 2 PCD. La mise sous contrat des firmes pour les 4 autres PCD est prévue pour le premier trimestre de 2020. |
| 1. **Plan de Contingence Communal Multirisques**
 | 12 PCCM | *En cours de réalisation : 12 PCCM*Il s’agit d’un processus en neuf (9) étapes pourLequel le projet en est à la septième étape. Leprocessus sera boucle à la fin de l’année 2020. |
| 1. **Distribution de matériels COUD**
 | 12 lots de matériels | *En cours de réalisation : 12 lots** Le projet a déjà reçu une première cargaison de matériels provenant de ses différents fournisseurs.
* Une deuxième cargaison est attendue au début du deuxième trimestre 2020. Le projet prévoit de procéder à une première livraison pendant que le fournisseur des sirènes procèdera à leur montage.
 |
| 1. **Réhabilitation d’Infrastructures Publiques**
 | 16 infrastructures publiques | *En cours de réalisation* A la suite du diagnostic des infrastructures publiques à réhabiliter : * Pour un premier lot de (4) quatre mairies, un appel d’offre est en cours de publication,
* Parallèlement le projet travaille sur le dossier des appels d’offres pour les 4 autres sites.
 |
| 1. **Coordination de l’Aide (CAED)**
 | (1) Une étude  | *En cours de réalisation* La réalisation de cette activité est tributaire des dispositions du MPCE. L’expertise dédiée par le projet pour faire le lien et appuyer le MPCE a initié des échanges dont les résultats sont attendus.  |
| 1. **Mise en place d’une ATL-D**
 | 1 Agence Technique de Développement Territorial | *En cours de réalisation* * Appui technique dans la mise en place de l’ATL-D de la Grande Anse,
* La firme Unit Caribbean est mise sous contrat et est en train de réaliser une étude sur la modélisation d’un fonds d’investissement au profit des mairies, et les travaux sont en cours
 |
| 1. **Table de concertation**
 | 6 tables de concertation  | Le processus est sous l’apanage des experts du projet. |
| 1. **Renforcement de capacités Administratives**
 | 2 lots de matériels  | * Accord de donation signées avec les mairies et les radions communautaires
* 12 mairies sont dotées de matériels et fournitures de bureau devant leur permettre de répondre aux sollicitations de leurs habitants.
* 12 mairies bénéficient de l’appui du projet a travers le MICT dans le cadre de la mise en œuvre du PMAC
* 3 radios communautaires disposent de matériel leur permettant de renforcer leurs capacités de diffusion.
* 1 évaluation sur le fonctionnement des Mairies après le ‘’pays lock’’ est réalisée en appui au MICT,
 |
| 1. **Support aux coopératives**
 | 33 coopératives  | *Réalisées : 10** Le processus est en cours pour les autres 23 coopératives. Le projet a déjà procédé à leur identification.
* Il reste à mettre sous contrat les consultants pour cette deuxième série.
 |
| 1. **Petites et Moyennes Entreprises**
 | 240 PME | *Réalisées : 120*Le processus est en cours pour les 120 autres. Le projet a déjà procédé à leur identification. Il reste à mettre sous contrat les consultants pour cette deuxième série. |
| 1. **Infrastructures communautaires, à réhabiliter**
 | 12 infrastructures communautaires | Les appels d’offre sont en cours d’être lances pour la réalisation de ces travaux. |

**VI. DESCRIPTION DES REALISATIONS**

***1. Relèvement économique***

***Résultat intermédiaire 1310.*** *La capacité des communes et des organisations communautaires de base à réhabiliter les infrastructures communautaires clés et à gérer leurs systèmes opérationnels pour accroître la résilience en cas de catastrophe est renforcée, tout en tenant compte des priorités de réduction des risques des femmes et des groupes vulnérables.*

En ce qui a trait à la sélection des infrastructures communautaires à réhabiliter, le projet a utilisé la méthodologie d’analyse multicritères[[2]](#footnote-3). Il s’agit d’un processus de hiérarchisation analytique. Elle permet de procéder par des combinaisons binaires entre critères et entre les choix possibles. Cette méthode est utilisée pour le choix d’un véhicule, des systèmes de production, de planification du transport et tant d’autres.

La démarche de cette méthode peut être répartie en quatre (4) étapes.

1. **Dans la première étape**, on définit l’objectif de l’analyse, les critères d’analyse ainsi que leur description avec des sous-critères s’il en existe et les alternatives dont on veut en choisir une ou plusieurs.
2. **Dans la deuxième étape**, on fait les comparaisons binaires (deux par deux) de l’importance relative pour les critères, ce qui permettra de les pondérer, ensuite on fait de même pour les alternatives mais cette fois en tenant compte de chaque critère successivement.
3. **Au niveau de la troisième étape**, on fait le jugement de l’importance relative entre les critères et entre les alternatives et on définit les priorités à l’aide des calculs des moyennes géométriques, des sommes et des pourcentages. A ce stade, l’Officière en Genre et Inclusion Sociale du projet est impliquée profondément afin de s’assurer qu’il a été pris en compte pris en compte l’aspect genre surtout et inclusion sociale. Ceci a beaucoup aide à la pondération des critères.
4. **Au niveau de la quatrième étape**, on fait le classement des alternatives en fonction du score général obtenu où l’alternative avec le plus grand score est celle ayant la plus grande priorité.

Cette méthodologie a été utilisée pour classer par ordre de priorité les différentes infrastructures communautaires. Une première liste de 32 infrastructures communautaires a été établie dans les quatre communes pour être réhabilitées. Il s’agit des communes de Dame Marie, Anse d’Hainaut, Moron et Irois. De ces 32 infrastructures, le projet allait procéder à une deuxième réduction. Un rapport bien détaillé a été réalisé en cette occasion[[3]](#footnote-4).

Pour le moment, suite à la réunion du comité de pilotage le 27 novembre 2019, il a été décidé que 12 Infrastructures communautaires soient retenues pour être réhabilitées, et ceci dans 8 communes d’intervention du projet.

Au cours de ce processus de sélection, le projet a pris en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes en situation d’handicap. Et ces infrastructures sélectionnées sont mises en lien avec les chaines de valeurs prioritaires qui ont été identifiées au préalable. Il s’agit des chaines de valeurs comme le cacao, la pêche, l’igname et la banane qui constituent les filières retenues dans des ateliers de travail. Quatre autres infrastructures communautaires (marché de poisson, poissonnerie et pistes agricoles) sont aussi priorisées au tout début de cette année 2020 pour être réhabilitées en appui aux filières pêche, et les autres cultures.

**Résultat intermédiaire 1320.** La capacité des entrepreneurs et des coopératives et associations de producteurs à rétablir les entreprises, à créer des emplois « verts » et à saisir les opportunités d’activités génératrices de revenus durables est renforcée, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien économique des femmes.

Une étude de filières [[4]](#footnote-5)a été conduite en 2019 avec les représentants des différents secteurs des communautés, plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes en situation d’handicap. Ces derniers ont participé activement à la priorisation de 6 chaines de valeurs. Il s’agit du cacao, de la pêche, de l’igname, de la banane, et des céréales, tels le maïs et le haricot. De ces 6 produits, le projet a retenu 4 d’entre eux. Un moyen pour le projet de se concentrer sur l’axe de relèvement économique. Cette étude a été menée dans quatre (4) des 12 communes du département faisant partie du projet. Ces communes concernées sont Moron, Dame-Marie, Anse-d ’Hainaut et Irois. Par stratégie le projet a opté au cours de l’année 2019 de mettre l’emphase sur ces 4 communes. A cet effet, une cartographie des coopératives et d’associations[[5]](#footnote-6) de production a été réalisée dans ces 4 communes ciblées plus haut au cours de l’année 2019. Sur la base de l’étude réalisée, sur les 240 entreprises individuelles prévues, le projet a sélectionné 120 micro-entreprises individuelles contenant 77.67% de femmes et au moins une personne en situation d’handicap. Ces entreprises évoluent dans les domaines du cacao, de la pêche, de l’igname et de la banane dans les 4 communes. Un total de 10 coopératives a été sélectionné. Dont la répartition est celle-ci : Moron 2, Dame Marie 3, Anse d’Hainaut 3 et Irois 2.

 **Tableau 2. Répartition des entreprises et coopératives par commune**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Communes | Entreprises | Coopératives |
| Anse d’Hainaut | 30 | 3 |
| Dame Marie | 31 | 3 |
| Irois | 30 | 2 |
| Moron | 29 | 2 |
| Total | **120** | **10** |

Le projet a développé un ensemble de 7 critères pour opérer le choix des coopératives. Il s’agit de :

* Avoir été victime de l’ouragan Matthew mais la coopérative possède encore des actifs,
* Être une coopérative de production ayant une forte proportion de femmes dans une zone vulnérable,
* S’approvisionner localement en matière première et être prête à se mettre en réseau avec des fournisseurs locaux,
* Être prête à se formaliser si ce n’est pas encore le cas (Enregistrement légal),
* Être une coopérative de production ayant de personnes en situation d’handicap homme/femme,
* Être une coopérative constituée de de marchandes de poissons, de transformations agricoles, etc.) et non restreinte à une famille,
* Être une coopérative ayant un bon nombre de femmes et de jeunes qui facilitent la relance économique des plus vulnérables (ex : représentation de beaucoup de femmes au niveau de la direction et de l’allocation des prêts au groupe de femmes)

Les critères utilisés pour sélectionner les micros-entrepreneurs sont relativement différents de ceux utilisés pour les coopératives :

* Être une victime de l’ouragan Matthew mais possédant encore des actifs dans l’entreprise,
* Être Femme micro-entrepreneure (Ex : Madan sara[[6]](#footnote-7) et autres)
* Être Femme micro-entrepreneure victime de violence physique ou sexuelle des quartiers sensibles,
* Être femme micro-entrepreneure avec ou sans mari et un ou plusieurs enfants à charge et/ou ayant des enfants en bas âge,
* Être jeunes entrepreneur(e)s touché(e)s par des traumatismes causés par la crise et la violence,
* Être prête à se formaliser son entreprise si ce n’est pas encore formelle (Enregistrement légal),
* Être un/une micro-entrepreneur/e en situation d’handicap,
* Être un jeune entrepreneur (H/ F) qui possède des actifs pour l’entreprise et/ou les pièces justificatives,
* Être un jeune entrepreneur issu d’une zone précaire et difficile, susceptible de faire partie des gangs ou qui ont fait partie d’un gang.

En conformité avec sa stratégie de prioriser grandement les femmes dans ses activités, le projet a mis l’accent et misait sur une forte proportion de femmes dans la liste des bénéficiaires.

* + 1. *Renforcement des entreprises et des coopératives*

Le PNUD dans le cadre de ce projet de relèvement Post Catastrophe apporte un appui technique, matériels et financière à ces entreprises et coopératives.

Sur le plan technique, le projet utilise une méthodologie définit en 6 étapes, appelé ‘’Bay Biznis ou Jaret[[7]](#footnote-8)’’. C’est une méthodologie élaborée pour pouvoir aider les petites entreprises à se renforcer sur le marché inclusif. Il s’agit d’un processus d’accompagnement intégral par des consultants accrédités par le projet, pour une durée de 6 mois, afin d’aider les entrepreneures à mieux gérer et structurer leurs entreprises par le renforcement de leur niveau de compétitivité et en créant des alliances commerciales équitables génératrices de rentabilité et de durabilité. L'assistance technique personnalisée que reçoit l'entreprise permet une amélioration du modèle économique, une augmentation de la qualité du produit ou des services offerts et, par conséquent, une plus grande capacité d'interaction avec le marché.

Elle est conduite en 6 étapes :

1. Diagnostic général de l’entreprise
2. Renforcement des capacités de l’entreprise
3. Établir un modèle commercial
4. Renforcement de l'entreprise
5. Connaître l'offre et la demande
6. Promouvoir les relations d'affaires

Dans un premier temps le projet a contribué en synergie avec le projet Femmes entrepreneures (du PNUD) à la formation de 45 potentiels consultants (Formation de formateurs) sur la méthodologie. Parmi eux des graphistes qui auraient pour tâche de travailler des supports de marketing et visibilités au profit des entreprises. Et pour accompagner cette première cohorte de 120 entreprises et 10 coopératives, le projet a embauché 7 des consultants sur la base de leur note et 3 graphistes.

Il est à noter que les 120 petites entreprises sont toutes des entreprises individuelles. Tandis que les coopératives sont du mode d’appropriation collective et possèdent un plus grand nombre de bénéficiaires, membres ou propriétaires. Soient 2,667 environ.

* + 1. *Présentation du premier groupe de bénéficiaires*

Prenant en compte les membres de coopératives et association de femmes et de jeunes, on a un total de 2,667 bénéficiaires sélectionnés pour cette première cohorte. Parmi lesquels 1,069 femmes ou 60,33%. Ces gens se trouvent dans la production et la transformation du cacao, la pêche, l’igname et la banane.

 **Tableau 3. Répartition des entreprises par filières et par sexe**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pêche | Cacao | Igname et Banane | Total |
| Femmes | 32 | 28 | 31 | 91 |
| Hommes | 8 | 17 | 4 | 29 |
| Total | **40** | **45** | **35** | **120** |

Il est à faire remarquer, dans tous les cas celui qui s’adonne à la commercialisation de la banne, commercialise également l’igname. Il nous était difficile de garder la forte proportion de femmes dans les coopératives, contrairement aux entreprises individuelles. Car ceci ne représente que la tendance générale dans toutes les communes touchées. C’est pourquoi on a spécialement choisi aussi des associations de femmes pour augmenter la quantité de femmes bénéficiaires.

 **Tableau 4. Répartition des coopératives par filières et par sexe**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pêche | Cacao | Igname et Banane | Total |
| Femmes | 318 | 1,244 | 47 | 1,609 |
| Hommes | 221 | 754 | 83 | 1,058 |
| Total | **539** | **1,998** | **130** | **2,667** |

**Graphe 1. Répartition des bénéficiaires Entreprise individuelle et Coopératives**

Le PDNA réalisé à la suite du passage du cyclone Matthew révèle que les femmes étaient les plus touchées durant le passage du cyclone. En plus elles sont pour une large proportion des cheffes de ménage. Le projet dans sa stratégie a fait de la gente féminine son centre d’action. Le graphe ci-dessus montre que 63.9% des bénéficiaires combines petites entrepreneurs et membres des coopératives sont des femmes. Elles s’adonnent en général dans la vente des produits tirés de la pêche, la production et la transformation du cacao, et elles représentent 62% environ dans le cacao. Tandis que les hommes bénéficiaires sont beaucoup plus représentatifs dans la production de l’igname et de la banane par rapport aux femmes.

* + 1. *Support du projet aux bénéficiaires*

Chaque entreprise individuelle reçoit un paquet de services comprenant un accompagnement technique à travers des séances de diagnostic, d’élaboration de budget, de plan d’amélioration et de modèle commercial, de renforcement en gestion. Ajouter a tout cela, un apport en espèce de Mille deux cents dollars par bénéficiaire pour les petits entrepreneurs et Deux Mille deux cents dollars pour les coopératives est offert pour des matériels de production, aménagement d’espace et des supports visuels pour marketing. Et les coopératives reçoivent le même paquet de services techniques des consultants du projet.

* + 1. *De la question de genre dans l’axe relèvement économique*

La forte présence féminine observée parmi les bénéficiaires n’est pas du hasard. Elle est la résultante d’une stratégie et d’une application de la stratégie au moment de la mise en place de l’action. L’officière Genre du projet est impliquée directement dans la planification des activités de l’axe relèvement économique, la conception des outils, et participe pleinement dans la réalisation du choix des bénéficiaires. Juste pour assurer au projet que la stratégie de priorisation des femmes a été respectée dans toutes les phases de nos activités.

***1.1.5. Agroforesterie***

***Résultat intermédiaire 1323*** *Les moyens de subsistance sont diversifiés grâce à des emplois « verts » et à la protection de l’environnement.*

Le processus de renforcement de l’agroforesterie et de la création des emplois verts ont fait l’objet de diverses avancées au cours de cette période. Telles l’identification des sites à réhabiliter de commun accord avec les autorités locales et les membres de la population, la mise en place des comités de gestion de bassins versants et le lancement du processus de production de plantules fruitières et forestières. Tout ceci avec une forte implication ou une participation active des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.

Sur les 8 communes visées pour cette activité, un premier bloc de 4 communes est constitué pour l’année 2019. Il s’agit des communes de Moron, Dame-Marie, Anse d’Hainaut et les Irois. Une fois les communes choisies, le projet procède d’abord à l’évaluation des bassins versants, la mise en place des comités de gestion et la formation des membres de ces comites.

**Tableau 5- Répartition des membres des comités de gestion de Bassins**

**Versants crées par commune et par sexe**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Commune* | *Hommes* | *Femmes* | *Nbre Participants par comité* |
| Moron | 7 | 6 | ***13*** |
| Anse d’Hainaut | 10 | 3 | ***13*** |
| Les Irois | 10 | 3 | ***13*** |
| Dame Marie | 9 | 4 | ***13*** |
| Total | **36** | 16 | **52** |

Les femmes partagent le leadership des comités de gestion des bassins versants. Ils représentent 31% de l’ensemble des 52 membres des comités de gestion de bassins versants. Les comités de gestion de bassins versants est l’un des garants de la survie des plantules qui seront mises en terre. Ils participent dans toutes les étapes du processus. De l’identification des bassins à réhabiliter, au contrôle des pépinières et au suivi des arbres plantées.

Pour faciliter le travail des comités de gestion des bassins versants et le renforcement de l’intégration des communautés impliquant dans les activités d’agroforesterie et d’emplois verts, le projet a réalisé des séances de formation et de sensibilisation au profit des cadres sectoriels, et des membres de la société civile, et des membres de la communauté sur la protection de l’environnement, l’égalité des sexes et l’inclusion sociale. Un total de 4 sessions de formation par commune au profit d’une centaine de participants environ ayant 35 % de femmes.

Les différents thèmes développés lors de ces ateliers

* Agroforesterie, son rôle et son importance dans la protection de l’environnement,
* Égalité des sexes et inclusion sociale,
* Emploi vert,
* Le rôle de la femme et des groupes communautaires dans la protection de l’environnement.

Les comités de gestion des bassins versants est un élément central dans la stratégie de la durabilité de l’action dans le domaine de la protection de l’environnement et de la création d’emplois verts au sein du projet. Leur mission se concentre autour de la réalisation des travaux de terrain et de la sensibilisation liée à la protection de l’environnement, aux activités de contrôle, de maintenance et de suivi des activités liées à la création d’emplois verts.

Une série de rencontres a été réalisée avec les autorités locales portant sur la présentation des grands axes d’intervention du projet et de ses différentes activités, et des échanges techniques sur le mode d’intervention concernant l’axe de relèvement économique durable. Spécialement la création d’emplois verts et l’intégration des groupes les plus vulnérables. Comme des femmes, des jeunes et des personnes en situation d’handicap physique dans les comités de gestion des bassins versants.

Le projet a comme cible la production et la mise en terre de 50,000 dans 8 communes. Pour l’année 2019, le projet a constitué le premier bloc de communes cites plus haut pour une production de 24,500 plantules. Dans un souci de renforcer les organisations communautaires de base, le PNUD confie la réalisation de cette tache pas des OCB (Organisation Communautaire de Base) ayant une expertise dans le domaine et évoluant au niveau du département de la Grande Anse. C’est un processus réalisé en trois étapes :

* Identifier et lister des organisations œuvrant dans le domaine d’agroforesterie dans le département,
* Lancer un appel d’offre restreint,
* Présenter les Critères d’évaluation aux OCB qui auront à postuler pour exécuter les travaux.
	1. ***Gestion Risques et Désastres***
		1. ***Résultat intermédiaire***,

Les activités de l’axe de la Gestion des Risques et des Désastres (GRD) du projet relèvement post catastrophe visent à fournir aux acteurs étatiques et sociétés civiles des connaissances approfondies sur les risques et la vulnérabilité du territoire pouvant servir de base d’orientations dans les efforts de relèvement et de développement. Cet axe comprend les interventions spécifiques suivantes :

A. Cartographie des risques (seulement dans le Département des Nippes).

B. Plan de contingence communale multirisque (PCCM).

C. Equipements COUC (Matériels pour les CCPC et Sirènes).

Le Plan de Contingence Communal Multirisques est un processus en 9 étapes. Jusqu’à la huitième étape, chacune est caractérisé par la réalisation d’un atelier de 2 jours en moyenne par commune qui se déroulent sur 2 semaines dans les 12 communes durant deux semaines par deux équipes d’experts. A date le projet a déjà franchi les 6 premières étapes du processus. Il reste l’étape 7 pour dernière série d’atelier de planification des PCCM, l’étape 8 c’est celle de la formation et la dernière n’est autre que la simulation.

Parallèlement le projet est en cours de compléter les acquisitions de matériels de sauvegarde pour le COUD et les COUC, et a fini l’identification, en concertation avec les autorités locales, des sites de localisation des sirènes.

* + 1. ***Le PCCM est un processus participatif : sélection des participants dans l’élaboration des PCCM***

En ce qui concerne le processus d’élaboration de plan de contingence communal multirisques (PCCM) en cours dans les 12 communes, les stratégies pour le choix des groupes de participantes et participants se résument comme suit : :

* 2 membres du Conseil Administratif de la Section Communale (CASEC) pour chaque section communale ;
* 2 membres de l’Assemblée de la Section Communale (ASEC) pour chaque section communale ;
* 15 à 20 personnes pour le comité communal de la protection Civile ‘’CCPC’’ (Maires et cadres techniques des mairies, membres des CCPC) pour chaque commune ;
* 10 personnes de la société civile qui pourraient provenir des Fédérations ou associations des personnes Handicapées, des jeunes, des Femmes, des Radios communautaires, des organisations de base mixte, etc…). De ces 10 personnes, 3 d’entre elles doivent provenir des sections communales et 7 des zones urbaines Et ceci pour chaque commune.

Dans l’objectif d’assurer la participation régulière d’au moins 90% du groupe de participants sélectionnés pour chaque commune aux différentes étapes du PCCM, un grand groupe de travail a été mis en place dans chaque commune et présidé par un coordonnateur et un coordonnateur adjoint élus par ce même groupe.

Cette démarche participative a un double objectif : une meilleure appropriation de l’outil PCCM et un meilleur estime de soi, et du coup une garantie d’application et de pérennisation de l’outil. Cette stratégie a été particulièrement appréciée par les différents participants, lors des étapes 3[[8]](#footnote-9) et 4[[9]](#footnote-10) du processus. Au cours de ces deux étapes les participants et participantes ont été formées pour la collecte des données sur les enjeux et moyens puis ont procédé à la collecte ces informations en vue d’alimenter le plan. Ils ont pu ainsi recenser les enjeux, identifier les zones et les maisons où habitent des personnes handicapées, des femmes et enfants en bas âges, et des personnes habitant dans des zones isolées. C’est un exercice qui ne laisse rien de côté. A travers lequel on fait en sorte que les autorités locales et la société civile aient le plus d’informations possible sur les citoyens, surtout ceux étant les plus vulnérables afin de les venir en aide au moment opportun.

***1.2.3. Une forte exigence d’implication des femmes dans les activités de GRD du projet***

Le choix des groupes devant participer dans les ateliers de PCCM, prioritairement a été réalisé à partir des structures associatives de la société civile travaillant comme organisations de droits des femmes. Cette stratégie a permis d’avoir une bonne participation des femmes dans les ateliers. Cependant les participants provenant des structures étatiques, comme CDGRD, CCPC, CLPC et autres sont dominés par des présences masculines. Ce qui rend difficile d’avoir une plus forte proportion de femmes dans ces activités. Lors de la mise en place des groupes communaux d’élaboration des PCCM, toutes les femmes présentes ont été intégrées systématiquement dans ce groupe.

***1.2.4.*** ***Une forte implication des autorités locales (CASEC et Maires), dans les activités GRD du projet***

Les activités de Gestion des Risques et des Désastres rentrent dans le cadre du plan national de gestion des risques et des désastres dont son orientation stratégique provient du Ministère de l’Intérieur et des Collectivité Territoriales (MICT), via la Direction de Protection Civile (DPC). Le système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) a une couverture nationale. En ce sens, tous les opérateurs travaillant dans le domaine doivent entretenir des relations étroites avec les autorités locales. Le Maire est le chef automatique du CCPC, les CASEC, eux, sont les coordonnateurs du CLPC. Par conséquent toutes les activités de GRD exigent une triple collaboration, Départementale, Communale et Section communale.

A titre d’exemple, voici un bref résumé des actions entreprises par les autorités dans le cadre de la conduite des activités du projet :

* Ce sont les mairies et les CASEC qui ont identifié les lieux de dispositions des Sirènes ;
* Ce sont les mairies et les CASEC qui assurent la mobilisation des participants pour les ateliers de PCCM ;
* C’est la Direction de la Protection Civile (DPC) qui a validé la liste de matériels COUC ;
* Les représentants de la DPC et le Coordonnateur Technique Départemental (CTD) supervisent les différentes étapes du processus d’élaboration du PCCM sous l’ordre exprès du coordonnateur de réponse aux désastres national.

 **Tableau 6. Répartition des participants dans les ateliers PCCM**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Homme | Femme | Total |
| 1495 | 556 | **2051** |
|  |  |  |

**Graphe 2. Répartition par sexe des participants dans les ateliers**

* 1. **Gouvernance**

***1.3.1. Plans communaux de développement PCD***

Dans le cadre de la conduite de l’élaboration des PCD, le projet au cours de l’année 2019 a lancé en été dernier une première cohorte d’élaboration de 4 PCD dans les communes de Dame Marie, Hanse D’Hainaut, Moron et les Irois. Cependant vu les difficultés sociopolitiques qu’a connu le pays au cours des 6 derniers mois de l’année ‘’pays lock’’, étant un processus très participatif et qui exige une forte mobilisation des communautés, a date il n’y a que 2 PCD à être réalisés au profit des communes de Dame Marie et de Anse d’Hainaut.

Ce processus de rédaction de PCD se résume en 3 grandes étapes :

* Mise en place des comités de pilotage du processus. Sur la base des critères définis, des représentants de diverses organisations sectorielles de la commune sont constitués en comité pour pouvoir appuyer la rédaction du Plan. Ces comités sont composés de femmes, jeunes, personnes en situation d’handicap, entre autres. En cette occasion un arrêté municipal est signé et publié par les conseillers municipaux autorisant les membres du comité à participer aux différentes réunions prévues dans le cadre de l’élaboration des Plans Communaux de Développement. Cet arrêté lance officiellement le processus d’élaboration du PCD.
* Formation des participants sur la Méthode Accélérée en Recherche et Planification Participative (MARPP). Pour le lancement de cette première cohorte de PCD, 4 comités de pilotages de 17 membres chacun ont été créés. Parmi eux 12 hommes et 5 femmes (30%), ont assisté à une séance de formation sur la Méthodologie Accélérée en Recherche et Planification Participative. Un nombre de 11 Mobilisateurs Communautaires, recrutés au sein des communautés faisant partie du processus, ont participé à cette session de formation également.
* Diagnostic et rédaction du PCD[[10]](#footnote-11). Avec le support des comités de pilotages et l’assistance des autorités locales, le choix des participants a été réalisé en tenant compte des critères de représentativité des participants et leur provenance. Car l’accent a été mis sur la nécessité que les membres des sections communales les plus reculés soient représentés. Un total de 230 participants dont 162 Hommes et 68 Femmes ont pris part aux travaux. De ce groupe de participants, nous avons décelé environ 30% de femmes. Une fois terminé ce processus de concertation et d’échanges, le projet passe à la rédaction du PCD. Comme annoncé plus haut, les PCD des deux communes Dame Marie et Anse d’Hainaut sont en cours de rédaction pour le moment.

**Tableau 7- Répartition des participants aux ateliers PCD par sexe et étape**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Participants** | **Homme** | **Femme** | **Total** |
| **Mise en place Comité Pilotage** | 337 | 153 | 490 |
| **Ateliers** | 160 |  70 | 230 |
| **Restitution** | 117 |  40 | 157 |
| **Total** | **614** | **263** | **877** |

Le processus de réalisation d’un PCD avec la participation des membres des communautés se réalise en plusieurs étapes. Il s’agit i) l’équipe assurant la coordination du processus, avec le support des membres de la communauté assure la mise en place du comité de pilotage du PCD, ii) la réalisation des ateliers proprement dite, iii) une fois la première version du document terminée, l’équipe revient dans la communauté pour assurer la restitution des travaux, iv) l’étape 4 est celle de la validation du document par le MPCE, ensuite viendra v) l’Edition du PCD suivi de sa présentation et vulgarisation. Pour le moment dispose d’une première version des PCD de la commune de Dame Marie et celle de Anse d’Hainaut[[11]](#footnote-12). Car ces deux documents ne sont pas encore valides par le MPCE. Les PCD une fois valide, le projet assurera la publication d’une version opérationnelle en créole afin de faciliter une meilleure utilisation du document par tous les concernes.

Dans la conduite du processus d’élaboration de ces deux PCD, le projet a fait l’effort nécessaire pour atteindre un taux de participation féminine de 30% dans les ateliers, comme l’indique le tableau 5 plus haut. Une présence que le projet compte améliorer dans l’élaboration des 5 autres PCD pour l’année 2020. Cependant il faut signaler que ce taux limite est dû à la participation des autorités locales, dont des positions sont en en grande partie occupées par des hommes.

***La prise en charge des PCD dans les 12 communes du département par des partenaires***

En novembre 2019 le budget du projet de relèvement Post Catastrophe a été réduit de 35% environ. A partir de là, le PNUD a dû recadrer et reconfigurer les activités du projet, et ensuite réaménager le budget. Parallèlement dans certaines communes du département de la Grande Anse d’autres opérateurs ont reçu des financements destinés à la réalisation des PCD au profit des communes. Ainsi 5 PCD sont prises en charge par deux organisations. Il s’agit des communes de Abricots, Bonbon, Chambellan, Beaumont, et Roseaux.

Le PNUD de concert avec d’autres organisations non gouvernementales travaillant au niveau du département de la Grande Anse ont mis en place une structure de coordination départementale des actions. Les partenaires réunissent mensuellement et le secrétariat est assuré sur une base de rotative. Les à travers cette structure partagent des informations sur leurs activités respectives, discutent également du contexte socio politique et adopte des positions communes quand la situation l’exige. Une telle coordination aide à écarter toute duplication tout en harmonisant leurs approches. Une base de données sur le qui fait quoi et ou a été constituée et est servie comme référence pour les acteurs dans leur planification d’action. C’est ainsi quand il fallait coordonner la répartition de la réalisation des PCD par intervenants au niveau du département, le PNUD n’a pas eu de grandes difficultés pour le faire. D’autres activités du projet ont été coordonnes avec ces partenaires. C’est le cas du choix des 8 communes qui feront l’objet de la plantation d’arbres, des activités de relèvement économique dans 8 communes au lieu de 12, et autres.

**Graphe 3. Répartition des PCD par intervenant Encadre 1. Partenaires en PCD**

**Répartition des PCD par institution :**

PNUD : 7

FAO : 2

PAGODE : 2

Autres : 1

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**PNUD :**

Dame Marie, Moron, Irois, Anse d’Hainaut, Jeremie, Pestel, Corail
**FAO**

Abricot

Bonbon

**PAGODE**

Chambellan

Beaumont

**AUTRES :**

Commune de Roseaux

Le projet agit en toute coordination avec ces partenaires dans le cadre de la conduite de cette action incluant toutes les activités du projet. Par exemple si le PCD d’une commune est prise en charge par une autre organisation, le PNUD continue ses interventions dans la commune en question et peut même exécuter un projet communautaire tire du PCD que réalise avec le support de cette autre organisation. Cette stratégie facilite le renforcement de la cohérence et une amélioration des rapports avec les partenaires. A cet effet, il existe un espace de rencontre mensuel entre les différents partenaires intervenants dans le département, un outil qui sert à une meilleure coordination entre les différents intervenants. Cet espace a beaucoup aide dans le cadre des PCD et a permis d’éviter toute duplication.

*1.3.1 Appui à l’OPC*

Le projet de relèvement post-catastrophe dans son approche intégrée de planification du développement, la promotion du genre et la cohésion sociale a mis l’accent sur un support à l’Office de Protection des Citoyens (OPC).

L’Office de la Protection du Citoyen et de la Citoyenne (OPC) est une institution indépendante créée par la Constitution du 29 Mars 1987 en son Titre VI, Chapitre IV, aux articles 207 et suivants. L’OPC est administré par un protecteur du citoyen nommé pour un mandat de sept (7) ans. Hormis, le bureau central de l’OPC basé à Port au Prince, il possède cinq (5) directions départementales au niveau de l’Artibonite, du Sud, du Sud Est, de la Grande Anse et du Nord coiffées par la coordination des présences territoriales.

L’OPC a pour mission de protéger tout individu contre toutes les formes d’abus de l’Administration Publique (Art 207). En référence aux Principes de Paris et de la Fiche #19 des Nations Unies, l'OPC est une Institution Nationale de Promotion et de Protection des Droits humains (INDH) dotée de pouvoir d’enquête.

L’OPC n’intervient pas dans les conflits privés mais, il donne des conseils aux plaignants à propos des instances appelées à résoudre leur problème. Mais il devient très difficile pour l’OPC de remplir sa mission dans la protection des citoyens. Le projet Post Catastrophe avec le support du directeur départemental de l’OPC a procédé a procédé à l’élaboration d’un plan de renforcement pour cette structure au niveau du département de la Grande Anse. Plan qui a été valide par le Protecteur des citoyens a Port au Prince. Ce travail de renforcement contient deux grandes lignes d’actions. Dans un premier temps, il s’agit de la conduite d’une session de formation au profit des agents de l’OPC et ceux des institutions partenaires de l’OPC du département sur le traitement des griefs sur les cas de Violence Basée sur le Genre (VBG). Ensuite assister l’OPC avec le support des autorités locales, les leaders religieux, les groupements de femmes dans l’identification des points focaux qui collaboreront avec l’OPC sur une base volontaire dans le monitoring des VBG. Ensuite le projet compte doter la direction départementale de la Grande Anse de l’OPC des matériels de bureau, tels ordinateurs, bureau, classeur métallique et autres fournitures afin de les rendre opérationnels. Le projet va fournir aux relais communautaires de l’OPC des matériels et équipements de sensibilisation et d’identification devant faciliter leurs interventions.

Dans ce plan d’action de renforcement[[12]](#footnote-13), il est prévu de réaliser six (6) campagnes de sensibilisation sur la discrimination, l’Egalite des Sexes, les VBG, la mission et le rôle de l’OPC au profit de plus de 12,000 personnes des communautés locales de Abricots, Anse d’Hainault, Dame Marie, Irois, Pestel et Moron où les cas de VBG sont plus élevés.

Des actions qui sont inscrites dans le budget du projet à hauteur de 5 Millions de gourdes environ.

Vu que les cas de violences basées sur le genre sont de plus en plus fréquents dans des communautés locales, et que l’OPC ne dispose pas de présence territoriale devant lui permettre d’assurer des activités de prévention par la sensibilisation, la documentation et le suivi des cas de VBG au niveau des collectivités territoriales, le projet développe et opérationnalise conjointement avec les responsables de l’OPC, une stratégie pour la mise en place et la formation des points focaux volontaires ou relais communautaire de l’OPC. L’accent a été mis sur une présence des femmes dans ce groupe. Soit 43 % de femmes parmi les 186 points focaux communaux de l’OPC qui vont s’engager dans cette action au niveau communautaire.

*1.3.2. Appui technique à la mise en place des ATL-D*

Pour ce qui concerne de l’appui à la Politique Nationale de Renforcement de la Maitrise d’Ouvrage Communale (PMAC) du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le projet a appuyé techniquement la mise en place de l’ATL-D de la Grande Anse. Parallèlement le projet a procédé au recrutement de la firme *Unit Caribbean* pour la réalisation d’une étude pour la modélisation d’un fonds d’investissement pour les ATL-D. Ce fonds vise fondamentalement à doter d’une certaine autonomie opérationnelle des ATL-D dans la mise en place des projets structurants pour le territoire de concert avec les administrations communales concernées. Ce fonds pourrait aussi bien être alimenté par des ressources des partenaires techniques et financiers que par des investissements de l’État à travers des ministères sectoriels à vocation territoriale. Cependant le phénomène ‘*’pays lock*’’ n’a pas facilité à la firme de respecter le délai d’exécution de ce mandat. Le projet a dû reconduire ce mandat pour une nouvelle période. Le projet a fourni un autre au MICT au cours de l’année dans la conduite d’ateliers de planification et d’orientations stratégiques des ATL-D de la Grande Anse, du Sud et des Nippes. Ces ateliers ont été animés par des experts de l’*Agence de l’Urbanisme et d’Aménagement de la Martinique* (ADUAM), de concert avec le MICT. En ce qui concerne spécifiquement l’ATL-D de la Grand ’Anse, le président de l’*Association des Maires de la Grande Anse* (AMAGA) ainsi que le président du comité exécutif de l’ATL-D ont déjà identifié les besoins en matériels et équipements devant faciliter le fonctionnement de l’ATL-D. Des matériels qui sont déjà pris en compte dans le budget annuel du projet PostCatastrophe.

Toutefois, il y a un hic majeur dans le processus d’installation des cadres de l’ATL-D. Notamment la mise sous contrat du staff de l’agence technique locale par le Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Ce processus de recrutement n’étant pas encore finalisé, constitue un handicap pour le projet dans l’atteinte de cet objectif. Précisément l’achat des matériels au profit de l’ATL-D et l’appui en assistance technique. Spécialement dans la formation des cadres sur des thèmes comme la mobilisation et la gestion des ressources. Des thèmes qui découleront de la suite des travaux de la firme UNITE CARRIBEAN. Malheureusement cette étape est fonction en grande partie de la présence des cadres du bureau de l’ATL-D du département de la Grande Anse.

* + 1. *Renforcement des capacités techniques et administratives*

En soutien à la mise œuvre du Programme de Modernisation des Administrations Communales (PMAC) du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) via la Direction des Collectivités Territoriales (DCT), suite à la réalisation de l’Evaluation des Capacités Fonctionnelles (ECAF) dans les douze (12) Mairies de la Grande Anse, le projet a procédé à la distribution de matériels et d’équipements, de bureaux et des matériels de voiries aux douze (12) Mairies du département de la Grande Anse.Cette activité, menée de concert avec la Direction des Collectivités Territoriales du MICT, ambitionne de permettre aux autorités locales et aux cadres municipaux de bénéficier de meilleures conditions de travail afin de mieux desservir les populations locales. Le projet a également facilité à la Direction des Collectivités territoriales du MICT de conduire une évaluation du profil des cadres des 12 Mairies du Département de la Grande Anse, et les résultats leur permettront de mieux classer les ressources humaines des mairies dans des fonctions appropriées. Le projet venait en support également à la DCT dans un processus d’évaluation du fonctionnement des 12 mairies durant la période ‘*’pays lock’’*. Toutes ces actions rentrent dans le cadre du renforcement de capacités de nos partenaires étatiques.

* + 1. *Réparation, rénovation et achats de matériels aux mairies, vice- délégations et délégation du département de la Grand ’Anse*

Dans le cadre du support du projet aux 12 mairies du département de la Grande Anse, le projet a eu deux grands chantiers au cours de l’année 2019. D’abord la dotation des mairies en matériels et fournitures de bureau ; et ensuite l’évaluation des infrastructures des mairies affectes par le passage du cyclone Matthew afin que le projet puisse procéder à leur réhabilitation.

Lors de la distribution des fournitures et matériels par le projet, chaque mairie a reçu un lot de 20 articles. Composé de 3 bureaux, 3 Desktop, 3 chaises de bureau, 3 classeurs métalliques, 48 chaises plastiques pour visiteur, 1 table, 1 Imprimante, 3 agrafeuses, 3 cartouches d’encre pour l’imprimante, 12 batteries, 1 inverter, 4 panneaux solaires, 1 régulateur, 10 Jumper câble 210\*12, 2 Jumper câbles 210\*60, 12 brouettes pour le ramassage d’ordures, 6 pioches, 12 râteaux, 24 pelles et un rouleau fils pour le système électrique de 28.5 pieds. Vue que ces institutions ont été grandement touchées par le cyclone, ces matériels c’est juste pour les rendre fonctionnelles au service de la communauté. Parmi ces articles il y en a qui sont destinés au service du bureau, d’autres au service de voirie et des matériels électriques. Le projet s’était engagé également d’assurer le montage des matériels électriques pour toutes les 12 mairies. Le tableau présente l’ensemble et le type de matériels qui ont été distribués aux maries dans le cadre de cette action.

**Tableau 8. Fournitures de bureau aux Mairies Tableau 9. Matériels de bureau aux Mairies**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de fourniture** | **Quantité** |  | **Type de fourniture** | **Quantité** |
| Bureaux | 36 |  | Inverter | 12 |
| Desktop | 36 |  | Panneaux solaires | 48 |
| Chaises pour bureau | 36 |  | Régulateur | 12 |
| Classeur métallique | 36 |  | Jumper Câbles 210\*12 | 120 |
| Chaises plastiques | 576 |  | Jumper Câbles 210\*60 | 24 |
| Table | 12 |  | Brouettes | 144 |
| Imprimante | 12 |  | Pioches | 72 |
| Agrafeuse | 36 |  | Râteaux | 144 |
| Cartouche d’encre | 36 |  | Fils électrique | 242 pieds |

En vue d’aboutir à la sélection des bâtiments publics à être réhabilites, le projet a retenu deux critères, i) le bâtiment doit être la propriété de la mairie dont la vérification se réalise à partir des titres de propriété, ii) le bâtiment ne doit pas se retrouver dans des zones à risques. Ces deux critères ont été retenus afin d’évaluer chaque bâtiment séparément. Grace au support et a la participation des autorités locales le projet a procédé à l’évaluation de quinze (15) bâtiments publics. Un rapport[[13]](#footnote-14) a été réalisé et une première liste de 11 bâtiments étaient retenus pour la rénovation. Cependant par suite de la coupure budgétaire enregistrée, après évaluation le projet a dû revoir ce chiffre a la baisse.

Les bâtiments des Mairies de Moron, des Irois et des Abricots n’ont pas été pas pris en compte dans le rapport. Car les mairies de Moron et des Abricots ne sont pas logées dans de bâtiment qui leur sont propre. C’est-à-dire un bâtiment pour lequel la mairie détient un titre de propriété. Elle est en location. Pour la Mairie des Irois, son local est situé dans un endroit à risque par rapport au niveau de la mer. Ainsi la réhabilitation de ce bâtiment conduirait à attirer les gens à construire dans cette zone très exposée.

* + 1. *Renforcement des capacités des OCB, cartographie, sensibilisation et formation*

Le projet Post Catastrophe depuis le début de l’année 2019 à travailler à l’identification, la sensibilisation et le renforcement des capacités des OCB avec comme résultat, le renforcement, l’amélioration de la participation et le leadership féminin d’autres groupes vulnérables dans les communes de Moron, de Dame Marie, d’Anse d’Hainaut et des Irois. A cet effet à partir du service d’une firme de consultation de la place, le projet a réalisé la cartographie des OCB de ces 4 communes. Un total de 125 OCB ont été dénombrés, parmi elles 23 organisations de femmes ont été identifiées. Des activités de sensibilisation et de formation sur le leadership, les techniques de prise de parole en public, les techniques de négociations et équité de genre ont été réalisées au profit de ces OCB. Cette stratégie permet au projet d’obtenir une forte implication et la participation des OCB dans toutes les phases de décisions prises par les administrations communales. Il s’agit pour le projet de faciliter la création de synergie entre les acteurs de la société civile, les autorités et élus locaux. Un espace que ces derniers peuvent utiliser pour rendre des comptes à leurs mandants. Elle permet au projet également d’encourager une participation accrue des OCB aux instances de planification et de décisions portées par les administrations communales. Ainsi, il s’agit également de renforcer la confiance des élus et des acteurs de la société civile, et de prôner les avantages d’une gouvernance locale ouverte et partagée.

* + 1. ***Renforcement des capacités des radios communautaires***

Le projet dans sa première a assisté 3 radios communautaires[[14]](#footnote-15) dévastées par l’ouragan Mathieu par la distribution d’un lot de matériels et équipements devant leur permettre de se remettre en fonctionnement. Pour l’année 2019 l’assistance continue. Un plan conjoint de renforcement de capacités a été développé par le projet et les staffs de ces radios communautaires est en cours d’exécution. Il s’agit des actions visant à améliorer les compétences techniques des staffs en matière de communication lors des situations d’urgence. Le projet compte les supporter également au cours de l’année 2020 par leur dotation en d’autres petits matériels complémentaires.

* 1. **Intégration genre**

La problématique genre, le visage féminin de la pauvreté, les considérations sexospécifiques ont tous été pris en considération dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les initiatives du projet. Les experts du projet avec l’appui technique de la spécialiste en égalité des sexes et la cohésion sociale du projet ont défini des approches et stratégies par axe d’intervention afin de s’assurer de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes vivantes avec des handicaps. Ceci se réalise en deux étapes. D’abord la spécialiste travaille avec l’équipe au moment de la planification de chaque activité afin de s’assurer que la notion genre est prise en compte de la bonne façon au moment même de la conception et de la planification de l’action. Ensuite, elle les accompagne sur le terrain au moment l’opérationnalisation. Cette méthodologie permet à la spécialiste de s’assurer que tout se passe comme il a été conçu. Et dans la mesure où il y aurait des écarts c’est le moment de les prendre en compte en termes de correction. A titre illustratif, les activités ci-dessous démontrent de cette transversalité :

* 1. L’étude des chaines de valeurs et l’identification des micro-entrepreneurs ont été orientées vers les femmes entrepreneures victimes des effets du cyclone Matthew et/ou de violences sexuelles basées sur le genre. Et comme résultats, les femmes constituent 77.67% des micro entreprises qui sont en train d’être appuyées par le projet. Quand on combine les PME et les Coopératives, la participation des femmes oscille autour de 60,33%.
	2. Dans le cadre de l’élaboration des plans communaux de développement, plus de 30% de femmes ont constitué les participants au diagnostic territorial qui a pour objectif de définir les grandes lignes des orientations du développement communautaire,
	3. L’identification des infrastructures communautaires à réhabiliter par le projet a été conduite sur la base des critères prédéfinis et qui mettent en exergue l’apport des infrastructures identifiées dans le processus de relèvement socio-économique des femmes et des jeunes,
	4. En ce qui concerne la participation des femmes dans la gestion des bassins versants de la première cohorte, elle se chiffre autour de 31% de femmes membres de cette structure communautaire,
	5. Les plans de rénovation des infrastructures publiques intègrent la question de l’accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Cependant la participation des femmes dans les activités GRD, comme nous l’avons précédemment présentée plus haut, reste une épine. Les femmes ne représentent que 27% parmi les participants. Ce défi, le projet compte l’aborder dans les 3 étapes restantes (7,8 et 9) en insistant sur une plus large proportion de femmes dans ces ateliers de façon à réduire celles des autorités, qui en majeure partie dominée par des hommes.

La stratégie intégrée et holistique du projet et son approche participative et inclusive sont de nature à favoriser la prise en compte des apports réels des communautés avec une emphase sur les besoins spécifiques des groupes vulnérables, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et des jeunes. Elle rentre en droite ligne avec l’aspect de durabilité et pérennisation des résultats obtenus.

* 1. **Communication et visibilité**

Tout au cours de l’année 2019, le projet a pris le soin de communiquer sur ses différentes actions. Dans cette veille médiatique ci-dessous, nous partageons des liens de 7 articles parus dans les colonnes de deux quotidiens les plus prisés d’Haïti. A savoir, Le Nouvelliste et Le National, 2 articles postes sur le site web du PNUD, 4 twittes et 2 post sur Facebook. Ces publications couvrent des activités de la gouvernance. A savoir dans l’axe :

* **Gouvernance**, le processus d’élaboration des PCD, la distribution des matériels aux 12 mairies et 3 radios communautaires, la collaboration entre le PNUD à travers le projet Post Catastrophe,
* **Gestion Risques et Désastres**,des activités de sensibilisation à l’approche de de la saison cyclonique en 2019, les activités d’élaboration des Plans de Contingence.
* **Egalite de sexes et cohésion sociale**, les publications concernaient la promotion des rapports égalitaires entre homme et femme, la prise en compte des plus vulnérables des personnes vivant avec un handicap, et la cohésion sociale dans son ensemble.

Certaines activités de cette liste ont été réalisées par des partenaires avec l’appui du projet. D’autres ont été l’œuvre de nos partenaires étatiques.

# VII-Cadre de ressources et de résultats

|  |
| --- |
|  **Effet visé tel qu’il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :** Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l’agriculture et de l’environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. |
|
| **Indicateurs d’effet tels qu’ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :** |
|
| **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :** Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le redressement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder. |
| **Intitulé et numéro Atlas du projet :** Projet de relèvement post-catastrophe / 00099905 |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | [[15]](#footnote-16)INDICATEURS DE PRODUIT[1] | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** | **Résultats** | **Cible** | **Résultat** |
| **Valeur** | **Année** | **Années** | **Année** | **Année** |
| **Précédentes** | **2019** | **2019** |
| Les institutions nationales, régionales et locales, ainsi que la société civile, améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l’agriculture et de l’environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. | *Pourcentage de la population affectée par Mathieu répondant aux repères critiques de relèvement social et économique grâce aux interventions du projet (désagrégée selon le sexe et l'âge)* | *Rapport d’évaluation finale du projet* | *0* | *2018* | *0* | *30%* | *0%* |
| **Résultat intermédiaire 1100**La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes. | *Pourcentage des membres de la société civile (notamment les femmes, les jeunes, et les personnes handicapées) impliqués dans l’élaboration des Plans Communaux de Développement satisfaits par la prise en compte de leurs besoins et priorités dans les PCD* | *Analyse des PCD**Enquêtes auprès des membres de la société civile**Listes de présence**Rapports d’activités* *Enquêtes auprès des Mairies**Analyse des Plans d’investissement des PCD* | *0* | *2018* | *0* | *35%* | *30%* |
|  | *Pourcentage des communes appuyées qui tiennent en compte les plans de prévention des risques dans leurs décisions d’investissements* | *Enquêtes auprès des Mairies**Analyse des Plans d’investissement des PCD* | *0* | *2018* | *0* | *50%* | *33%* |
| **Résultat intermédiaire 1100**Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la planification, la gestion, le suivi et l’évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu qui favorisent la participation des citoyens, l'égalité des sexes, la transparence, la redevabilité et la réduction continue des risques | *Nombre de membres du personnel de l'OPC ayant une capacité améliorée à traiter les griefs des citoyens et d’y répondre d'une manière particulièrement sensible aux cas de la discrimination, du harcèlement sexuel et de violence sexiste et des autres formes de violations des droits humains.* | *Plan de renforcement des capacités des staffs de l’OPC**Enquêtes auprès des staffs de l’OPC**Organigramme de l’OPC**Rapports de formation des staffs de l’OPC* | *0* | *2018* | *0* | *20* | *25* |
|  | *Niveau de capacité des communes pour l’intégration des outils de connaissance des risques dans la planification communale* | *Enquêtes auprès des Maires**Analyse des PCD* | *0* | *2018* | *0* | *10* | *12* |
| **Extrant 1111** Soutien fourni à la définition des priorités du relèvement, à sa mise en œuvre et à sa coordination à l’échelle nationale. | *Pourcentage des principaux partenaires techniques et financiers utilisant de façon régulière le Module de Gestion de l’Aide Externe (MGAE)* | *MPCE* | *0* | *2018* | *0* | *50%* | *0%* |
| **Extrant 1112**Soutien fourni à l’élaboration d’une approche et des outils qui permettent d’accroître la participation, l’égalité des sexes, la transparence et la responsabilité à l’échelon local pendant la phase de relèvement. | *Nombre de consultations auprès des représentants de la société civile pour mieux connaître les difficultés des personnes affectées par Mathieu* | *Rapports d’activités**Comptes rendus des consultations* | *0* | *2018* | *0* | *4* | *1* |
|  | *Nombre d’interventions développées par l’ATL-D en appui aux communes ciblées* | *Rapports d’activités**Visites de vérification* | *0* | *2018* | *0* | *5* | *0%* |
| **Extrant 1113**Soutien fourni à la planification des interventions thématiques en matière de relèvement. | *Nombre de formations et d’ateliers réalisés sur le marqueur de genre et âge du IASC en direction des acteurs gouvernementaux et de la société civile.* | *Enquêtes auprès des acteurs gouvernementaux**Modules de formation**Rapports de formations**Liste des présences* | *0* | *2018* | *0* | *5* | *6* |
|  | *Nombre de secteurs qui ont développé une stratégie de relèvement* | *MPCE/PNUD* | *0* | *2018* | *0* | *13* | *0\** |
| **Extrant 1120**Les capacités locales permettant de mener les efforts de relèvement et de réduire les vulnérabilités futures d’une manière participative, sensible au genre, transparent et redevable sont renforcées. | *Pourcentage des autorités locales et/ou communales des zones cibles appuyées déclarant bénéficier de meilleures conditions de travail à la suite de la réhabilitation, à la rénovation des infrastructures gouvernementales, ou à la mise à disposition de matériels ou d’équipements* | *Enquête de terrain auprès des Mairies, Délégués, Vice-Délégués, ASEC, CASEC, COUC,* *Staffs des institutions Étatiques* | *0* | *2018* | *0* | *50%* | *25%* |
| **Extrant 1121** Les capacités opérationnelles des institutions locales sont rétablies. | *Nombre de bâtiments gouvernementaux clés au niveau sous-national réhabilités, rénovés, et/ou munis de matériaux ou d’équipements* | *Enquête de terrain dans les Mairies, Délégations, Vice-Délégations, COUC, ASEC, CASEC**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *4* | *4\** |
| **Extrant 1122**Soutien fourni à la planification sensible au genre et à la diversité, à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des efforts de relèvement aux niveaux sous-nationaux. | *Nombre de Plans Communaux de Développement intégrant des considérations liées à l’égalité des sexes et à la réduction des risques* | *Analyse des PCD**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *4* | *2* |
| **Extrant 1123**Soutien fourni aux mécanismes locaux de sensibilisation au renforcement de la confiance, à la participation, à l’égalité des sexes dans les opérations de relèvement et à la cohésion sociale | *Nombre d’activités favorisant la cohésion sociale destinées aux hommes/femmes /jeunes* | *Rapports d’activités*  | *0* | *2018* | *0* | *4* | *4* |
| **Extrant 1124**Les activités locales de réduction des risques sont soutenues, en améliorant la considération des dimensions genre et diversité. | *Nombre de plans de contingence multirisques élaborés au niveau de commune* | *Enquête auprès des Mairies**PCCM* | *0* | *2018* | *0* | *4* | *12\** |
|  | *Niveau de participation de groupes des femmes, des jeunes, et des personnes handicapées dans l’élaboration des plans de contingence et les plans de réductions des risques (échelle de 5)* | *Enquête de niveau de participation auprès des associations**Rapport d’activités PCCM*  | *0* | *2018* | *0* | *3* | *3* |
| **Résultat intermédiaire 1300**Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l’économie, au climat et aux catastrophes. | *Proportion d’associations et de coopératives appuyées ayant augmenté leur revenue et/ou ayant renforcé leur intégration dans le marché* | *Enquête auprès des associations/coopératives**Base de données géoréférencées des entreprises**Rapport d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *25%* | *0%* |
|  | *Proportion d’entreprises insérées dans les filières « vertes » et fonctionnelles 12 mois après avoir reçu l’appui.* | *Base de données géoréférencées des entreprises**Rapport d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *50%* | *0%* |
| **Extrant 1311**La réhabilitation des infrastructures communautaires et soutenue, en veillant à ce qu’ils répondent mieux aux besoins et aux priorités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. | *Nombre d'infrastructures communautaires réhabilités (désagrégé par type)* | *Base de données géoréférencées des infrastructures communautaires**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *12\** | *0%* |
| **Résultat immédiat 1320**La capacité des entrepreneurs et des coopératives et associations de producteurs à rétablir les entreprises, à créer des emplois « verts » et à saisir les opportunités d’activités génératrices de revenus durables est renforcée, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien économique des femmes. | *Niveau de compétences professionnelles parmi les entrepreneurs appuyés (désagrégé selon le sexe d’entrepreneur) (pré-/post-examen)* | *Rapport* *Pré et Post-examen* | *0* | *2018* | *0* | *70%* | *0%* |
|  | *Pourcentage des entrepreneurs appuyés satisfaits avec l’amélioration de qualité de leurs produits* | *Enquête de satisfaction auprès des entrepreneurs**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *85%* | *0%* |
| **Extrant 1321**Les micro-entrepreneurs, et en particulier les femmes et celles touchées par des traumatismes causés par la crise et la violence, sont soutenus afin de développer et renforcer leur activité économique ainsi que leurs moyens de subsistance | *Nombre de microentreprises ayant reçu un appui (technique, administratif et/ou financier) désagrégées selon le sexe et l’âge de propriétaire* | *Base de données géoréférencées des micro-entreprises**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *120* | *120**Femmes :77,67% Hommes : 22,33*  |
| **Extrant 1322**La résilience des communautés est renforcée en reconstruisant et en rétablissant les coopératives et les associations. | *Nombre de micro-entrepreneurs, d’associations et de coopératives appuyés bénéficiant des services financiers (désagrégée par sexe de bénéficiaire)* | *Base de données géoréférencées des micro-entrepreneurs, associations et des coopératives.**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *80* | *À l’évaluation finale du projet* |
| **Extrant 1323**Les moyens de subsistance sont diversifiés grâce à des emplois « verts » et à la protection de l’environnement. | *Nombre de plantules forestières et fruitières produites et replantées* | *Base de données géoréférencées des plantules**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *15,000* | *24,500\** |
|  | *Pourcentage de femmes au sein des comités de gestion de bassins versants* | *Base de données géoréférencées**Rapports d’activités* | *0* | *2018* | *0* | *30%* | *31%* |

\*Dans certains cas le processus est en cours. Tels par exemples, la réhabilitation des infrastructures pendant ce temps des matériels déjà livres aux mairies, le lancement des 24,500 plantules en cours, etc.

# VIII-Défis

Le projet de relèvement Post Catastrophe, dans sa deuxième phase de développement, a lancé ses activités au cours de l’année 2018. Une année caractérisée par la constitution de l’équipe, la planification des activités, le lancement de processus d’achats de biens et de services. Cependant certains processus démarrés en 2018 ont abouti en 2019. C’est le cas de la constitution de l’équipe, finalisée au cours de l’été 2019. Ce qui a causé des retards considérables dans l’exécution du plan d’activités de l’année. En 2019, le projet a dû faire face d’abord aux retards enregistrés, ensuite faire face au phénomène ‘’*pays lock*’’ que le pays a vécu pendant plus de 4 mois qui a grandement ralenti diverses activités du projet. Des firmes externes qui n’ont pas pu respecter leurs calendriers d’exécution. UNITE CARRIBEAN qui devrait réaliser une étude sur la modélisation d’un fonds d’investissement au profit des mairies, en est un exemple. Des fournisseurs ont eu toutes des difficultés dans la livraison des biens commandés. En plus des déplacements de l’équipe sur le terrain qui étaient très difficiles, des routes coupées par des membres des communautés pour faire passer leurs revendications, de la pénurie d’essence à répétition, des manifestations de rues, un ensemble de croque enjambes ralentissaient les actions du projet au cours de cette période de rapportage.

Le projet PostCatastrophe au départ s’attendait à une contribution à hauteur de 15 Millions de dollars canadiens de la part de la Coopération Canadienne. Cet engagement a été revu à la baisse. Une coupure de 33% qui a amené le PNUD à recadrer ces interventions pour rester dans les limites des ressources financières disponibles et mettre en cohérence son plan de travail de l’année 2020 d’avec le budget disponible. Tout en voulant rester dans la logique initiale du projet en termes d’actions et d’engagements, le projet a défini un ensemble de 8 critères, et dont il a défini également la pertinence de chacun des critères. Une fois cette étape franchie, il les a utilisés pour recadrer les activités du projet.

Ces critères une fois définis et acceptés par les parties prenantes ont permis à l’équipe du projet de recadrer l’ensemble des activités qui a été matérialisé par la réalisation du plan de travail du projet pour l’année 2020. Le projet privilégie la stratégie de transférer certaines responsabilités à la communauté à travers des contrats prioritairement avec des firmes locales et nationales qui vont dans une large mesure employer des membres de la communauté desservie. A titre d’exemple, le projet a choisi de sous-traiter la production des 5 PCD prévus au cours de l’année 2020. Pour ce qui attrait aux activités de reboisement et d’emploi vert, le projet procèdera par l’octroi de Grants aux OCB spécialisées dans le domaine pour la conduite des travaux. Le projet n’aura qu’à superviser la marche des travaux tout en s’assurant que les normes soient respectées. Telle la participation effective des femmes et l’inclusion des personnes à handicap physique.

**IX. Enseignements tirés**

Le projet Post Catastrophe tout au début a compris que l’approche participative adoptée est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les populations ciblées et ses agents techniques. Plusieurs espaces de concertation ont été créé et d’autres renforcés. Les populations concernées ou ciblées sont au centre des interventions du projet. Même s’il faut du temps au PNUD dans le cadre de ce projet pour juger l’aspect pérenne de l’implication des populations dans la conduite des actions, mais les premiers signes enregistrés sont très encourageants.

Dans le cadre de l’élaboration des PCCM, le projet a confié directement aux membres de la population concernées la collecte des données sur le terrain, néanmoins un accompagnement technique de l’équipe du projet. Les premiers témoignages montrent que les membres des populations concernées démontrent un sentiment d’appartenance au projet. Ils estiment qu’ils ne sont pas tout simplement un accessoire dans l’exécution du projet, mais un acteur important. Ce qui nous ramène à dire, la participation des populations ne doit pas seulement se faire sur une base consultative. Tout projet de développement doit évaluer ses interventions et voir comme faire des populations bénéficiaires des acteurs au moment de la conduite d’une activité par exemple. Une telle initiative augmente l’estime de soi et crée chez les gens le sentiment d’appartenance au projet. Un élément de garantie dans la pérennisation des résultats qui seraient obtenus à la fin du process.

**X-Conclusions et recommandations**

Ce rapport couvre l’année 2019, qui peut être considéré comme un rapport d’étape, si l’on considère que le 31 Décembre 2020 est la date buttoir pour finaliser toutes les activités de terrain du projet. On observe pas mal d’avancements sur le projet. Les PCCM en 7 étapes sont à leur sixième étape. Il nous reste la rédaction et toutes les autres activités. Quant aux matériels COUC et les sirènes, le projet commence déjà à recevoir des lots de matériels qui seront complétés tout au cours des deux premiers trimestres de l’année 2020. Pour la production des PCD, deux sont déjà terminés et il nous reste 5 pour l’année 202. Le projet changera de stratégie en ce sens. Au lieu d’utiliser des ressources humaines internes au projet, il va utiliser le service de consultance tout en assurant le suivi technique de la qualité des travaux.

Pour ce qui concerne la production des plantules, vue le temps que ça prend avec e processus procurement, le projet va signer des Grants avec des OCB spécialisées dans le cadre de la conduite de ces travaux. Pour les travaux de réhabilitation, le projet ne compte pas passer par des marches spécifiques pour chaque site. Il va regrouper les travaux et embaucher entre deux ou trois firmes de construction. Juste pour nous permettre d’écourter le temps d’exécution.

Le projet s’est beaucoup inspiré des difficultés rencontrées au cours de l’année pour anticiper celles qui inévitablement l’attendent déjà en 2020, afin d’améliorer sa performance globale. Certes le projet est en train d’être exécuté dans un environnement sociopolitique très volatile, mais un environnement qui lui donne des idées pour mieux répondre aux besoins de ces populations bénéficiaires vulnérables et du même coup ses engagements auprès des autorités et le bailleur de fonds.

**XI-ANNEXES**

**ANNEXE I. RAPPORT FINANCIER**



**ANNEXE II. RESULTATS ESCOMPTES**

|  |
| --- |
| **Résultats intermédiaires et cibles (Entente de subvention 8 mars 2018)** |
| **La durabilité des efforts de relèvement aux catastrophes naturelles est améliorée** |
| 30 plans de relèvement, basés entre autres sur une analyse des disparités entre les genres sont élaborées et mis en œuvre *(incluant 12 Plans de contingences communal multirisques (PCCM); 6 Plans de réduction des risques (PRR); et 12 Plans communaux de développement (PCD))* |
| 40 bâtiments gouvernementaux stratégiques au niveau sous-national sont réhabilités |
| La coordination de l'aide assurée par le gouvernement haïtien, notamment celle en lien avec les efforts de relèvement suite à des catastrophes naturelles, est améliorée |
| **L'autonomisation économiques des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée**  |
| 52 000 femmes et hommes issus de trois collectivités bénéficient d'un emploi d'urgence |
| 30 communes sont ciblées par des activités liées à la réhabilitation des infrastructures, l'élimination des débris, la réhabilitation des routes et d'autres services communautaires |
| **Les moyens d'existence durables et la résilience des communautés sont renforcés.**  |
| 40 coopératives, associations ou microentreprises bénéficient de la réhabilitation immédiate des actifs visant 40 à 60% de femmes propriétaires |
| 90 groupes de la société civile, y compris les groupes/réseaux de femmes, participent aux instances de planification pour la réhabilitation des infrastructures communautaires clés |
| Les services de base sont assurés dans les infrastructures communautaires clés. |

**Année 2019**

|  |
| --- |
| **Nouveaux résultats intermédiaires et cibles (Novembre 2019)** |
|  **La durabilité des efforts de relèvement aux catastrophes naturelles est améliorée** |
| **18** plans de relèvement, basés entre autres sur une analyse des disparités entre les genres sont élaborées et mis en œuvre dont : **12** Plans de contingences communal multirisques (PCCM),**6** Plans communaux de développement (PCD),  |
| **TBD** bâtiments gouvernementaux stratégiques au niveau sous-national sont réhabilités8 infrastructures publiques stratégiques de la Grande ‘Anse sont réhabilités  |
| La coordination de l'aide assurée par le gouvernement haïtien, notamment celle en lien avec les efforts de relèvement suite à des catastrophes naturelles, est amélioréeLes mécanismes de gouvernance et planification a l'échelle départementale et communale sont renforcés **1** Agence Technique Locale Départementale (ATLD), celle de la Grand ‘Anse est renforcée**6** tables de concertations départementale et communale entre acteurs et gouvernance multi niveaux sont renforcés **12** communes bénéficient d'activités de renforcement de leurs capacités techniques et administratives  |
| **TBD L'autonomisation économiques des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée** |
| **TBD** femmes et hommes issus de trois collectivités bénéficient d'un emploi d'urgence |
| **8** communes sont ciblées par des activités liées à la réhabilitation des infrastructures, l'élimination des débris, la réhabilitation des routes et d'autres services communautaires**12** infrastructures communautaires réhabilités dans 8 communes |
| **TBD Les moyens d'existence durables et la résilience des communautés sont renforcées.**  |
| 33 coopératives, associations ou microentreprises bénéficient de la réhabilitation immédiate des actifs visant 40 à 60% de femmes propriétaires4 communes sont renforcés par le biais des chaines de valeurs identifiées et de l'appui technique a : **33** coopératives **240** entreprises 4 communes bénéficient de la création d'emplois verts et la protection de l´environnement par le biais des activités de reboisement et de gestion de bassins versants |
| **50** groupes de la société civile, y compris les groupes/réseaux de femmes, participent aux instances de planification pour la réhabilitation des infrastructures communautaires clés50 groupesde la société civiles participent a la planification pour la réhabilitation des infrastructures communautaires  |
| Les services de base sont assurés dans les infrastructures communautaires clés.**12** infrastructures communautaires réhabilités dans 6 communes comportent chacune accès a l'eau, des sanitaires séparées, un dispositif d'accès aux personnes en situation de handicap  |

|  |
| --- |
| **Projection résultats intermédiaires et cibles (validation a la réunion du Comité de Pilotage – Novembre 2020)** |
|  **La durabilité des efforts de relèvement aux catastrophes naturelles est améliorée** |
| **18** plans de relèvement, basés entre autres sur une analyse des disparités entre les genres sont élaborées et mis en œuvre (incluant **12** Plans de contingences communal multirisques (PCCM),**6** Plans communaux de développement (PCD),  |
| **TBD** bâtiments gouvernementaux stratégiques au niveau sous-national sont réhabilités16infrastructures publiques stratégiques de la Grande’ Anse sont réhabilités  |
| La coordination de l'aide assurée par le gouvernement haïtien, notamment celle en lien avec les efforts de relèvement suite à des catastrophes naturelles, est améliorée**1** Agence Technique Locale Départementale (ATLD), celle de la rand Anse) est renforcée**6** tables de concertations départementale et communale entre acteurs et gouvernance multi niveaux sont renforcés **12** communes bénéficient d'activités de renforcement de leurs capacités techniques et administratives  |
| **TBD L'autonomisation économiques des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée** |
| **TBD** femmes et hommes issus de trois collectivités bénéficient d'un emploi d'urgence |
| **8** communes sont ciblées par des activités liées à la réhabilitation des infrastructures, l'élimination des débris, la réhabilitation des routes et d'autres services communautaires**12** infrastructures communautaires réhabilités dans 8 communes |
| **TBD Les moyens d'existence durables et la résilience des communautés sont renforcées.**  |
| **33** coopératives, associations ou microentreprises bénéficient de la réhabilitation immédiate des actifs visant 40 à 60% de femmes propriétaires4communes sont renforcés par le biais des chaines de valeurs identifiées et de l'appui technique a : **33** coopératives **240** entreprises **8** communes bénéficient de la création d'emplois verts et la protection de l´environnement par le biais des activités de reboisement et de gestion de bassins versants |
| **50**groupes de la société civile, y compris les groupes/réseaux de femmes, participent aux instances de planification pour la réhabilitation des infrastructures communautaires clés 50 de la société civile participent à la planification pour la réhabilitation des infrastructures communautaires. |
| Les services de base sont assurés dans les infrastructures communautaires clés.**12** infrastructures communautaires réhabilités dans 6 communes comportent chacune accès à l'eau, des sanitaires séparées, un dispositif d'accès aux personnes en situation de handicap  |

**ANNEXE III. TABLEAU DE VEILLE MEDIATHIQUE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Quotidien – Site Web - Réseau** | **Titre** | **Liens du site de publication** |
|  | 1-Le PNUD et le MCIT conjuguent leurs efforts pour renforcer la gouvernance locale dans la Grand ‘Anse. | <https://lenouvelliste.com/article/203410/le-pnud-et-le-mict-conjuguent-leurs-efforts-pour-renforcer-la-gouvernance-locale-dans-la-grandanse> |
| **Le Nouvelliste** | 2-La DPC se tient en garde avec l’appui du PNUD et d’autres partenaires | [https://lenouvelliste.com/article/203640/la-dpc-se-tient-en-garde-avec-lappui-du-pnud-et-dautres-partenaires](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Flenouvelliste.com%2Farticle%2F203640%2Fla-dpc-se-tient-en-garde-avec-lappui-du-pnud-et-dautres-partenaires&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7Ce1312313113d459357f908d6ff37f1b4%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C636977013070374722&sdata=YUdIfgqNnhYC52s4tBTDyIFDQJCKzClM3IRl5g5LYZ4%3D&reserved=0) |
|  | 3-Quand des communautés définissent elles-mêmes leurs priorités  | <https://lenouvelliste.com/article/205154/quand-des-communautes-definissent-elles-memes-leurs-priorites> |
|  | 4 -La MINUJUSTH œuvre pour une proximité entre la PNH et la population Jérémiènne | <https://www.lenouvelliste.com/article/203903/la-minujusth-oeuvre-pour-une-proximite-entre-la-pnh-et-la-population-jeremienne> |
|  |  |  |
|  | 1-Distribution de matériels et équipements au profit de 12 mairies et de 3 radios communautaires dans la Grand ‘Anse | <https://lenouvelliste.com/article/203410/le-pnud-et-le-mict-conjuguent-leurs-efforts-pour-renforcer-la-gouvernance-locale-dans-la-grandanse> |
| **Le National** | 2-Saison cyclonique : des personnes en milieu à risque sensibiliser à Jérémie | [http://www.lenational.org/post\_free.php?elif=1\_CONTENUE/societes&rebmun=3266](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=http%3A%2F%2Fwww.lenational.org%2Fpost_free.php%3Felif%3D1_CONTENUE%2Fsocietes%26rebmun%3D3266&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7Ce1312313113d459357f908d6ff37f1b4%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C636977013070394712&sdata=9JWS0fDIFyRCTKBR9CbfxKSrfD6dTB3nxXaLJIlADm4%3D&reserved=0) |
|  | 3-Vers l'élaboration des plans communaux développement, à Dame-Marie et à Anse-d ’Hainault  | <http://lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&rebmun=3332> |
|  |  |  |
|  | 1-Le PNUD aux côtés du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales  | <http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/presscenter/pressreleases/2019/le-pnud-aux-cotes-du-ministere-de-linterieur-et-des-collectivite.html> |
| **Site web du PNUD** | 2-Quand des communautés définissent elles-mêmes leurs priorités et établissent leurs besoins  | http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/presscenter/articles/2019/quand-des-communautes-definissent-elles-memes-leurs-priorites-et.html |
|  |  |  |
|  | 1-Le PNUD aux côtés du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités | [https://www.facebook.com/UNDPHAITI/posts/2336997876345877](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2FUNDPHAITI%2Fposts%2F2336997876345877&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7Cbe7a7b0a2dd44df1346a08d6f58a3f2b%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C636966371446896983&sdata=JK%2FjR77Pw68tCA9lJc2ZWt%2BHTKpZNb90stJJIb5Tm%2FY%3D&reserved=0) |
| **Facebook PNUD Haïti** | 2-Quand des communautés définissent eux-mêmes leurs priorités et établissent leurs besoins | [https://www.facebook.com/UNDPHAITI/posts/2405514526160878](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2FUNDPHAITI%2Fposts%2F2405514526160878&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7C8c62e5a38b504fffe0c408d7145a3264%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C637000249928486942&sdata=ECNsG3MwvVHvMogokH7iDQgmmnqjoxhsVtF%2BMTUe1Ts%3D&reserved=0) |
|  |  |  |
|  | 1-Le PNUD aux côtés du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales | [https://twitter.com/undphaiti/status/1140694120622632960](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Ftwitter.com%2Fundphaiti%2Fstatus%2F1140694120622632960&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7Cbe7a7b0a2dd44df1346a08d6f58a3f2b%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C636966371446896983&sdata=jokJ1Pl63NwB%2BlHhI8AsfnWojtjCzNPMSdKzfpfRvVk%3D&reserved=0) |
| **Twitter PNUD Haïti** | 2-Quand des communautés définissent eux-mêmes leurs priorités et établissent leurs besoins | [https://twitter.com/undphaiti/status/1155919836293345281](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Ftwitter.com%2Fundphaiti%2Fstatus%2F1155919836293345281&data=02%7C01%7Cfrantz.jean%40undp.org%7C8c62e5a38b504fffe0c408d7145a3264%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C637000249928476949&sdata=twA%2FP%2BgOr5mlfsEbbBY2NMhmK6a%2BEuYPeuWXyw6P%2F7A%3D&reserved=0) |
|  | 3-Rencontre comité pilotage projet post-catastrophe 2019 | <https://twitter.com/MPCEHa/status/1202252960207687682> |

# ANNEXE IV. PLAN DE COMMUNICATION POUR L’ANNEE 2020

Le plan de communication qui est la traduction opérationnelle et structurée des actions de communication relatives à un projet, sera revu au cours de l’année 2020 par le projet. Nous l’avons déjà utilisé en 2019 comme outils de communication sur nos réalisations, comme nous l’avons démontré dans ce rapport, mais comme moyen de rendre des comptes aux populations. Celles qui sont les principaux bénéficiaires du projet. A cet effet le projet Post Catastrophe a défini quatre grands piliers d’action :

**Pilier 1**. Intensification de la présence du projet sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter),

**Pilier 2**. Publication d’articles journaux sur les grandes réalisations et les processus importants tout au cours de l’année 2020 dans les quotidiens à grand tirage en Haïti,

**Pilier 3**. Entrevues dans des journaux, stations de radios locales, etc.

**Pilier 4**. Production et publication de capsules vidéographiques dans des médias sociaux et voir des stations de télévision locales si possible.

Le projet continue à améliorer la visibilité de ses actions, et à mettre en avant ses donateurs à travers des supports comme banderoles, T-shirt, képi, dépliants et feuillets lors des grandes occasions de célébration au niveau du département.

1. Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d’exécution* ». [↑](#footnote-ref-2)
2. Le processus de hiérarchisation analytique (AHP en Anglais) est une méthode d’analyse multicritère développée par Thomas L. Saaty en 1971 [↑](#footnote-ref-3)
3. [Rapport de priorisation des infrastructures communautaires Novembre 2019](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Renf.%20Capacite/INFR%20COM/Rapport%20de%20priorisation%20des%20infrastructures%20communautaires%20Novembre%202019.docx?web=1) [↑](#footnote-ref-4)
4. [Rapport final Etude chaines de val PNUD Août 2019 .PDF](file:///C%3A/Users/thierry.messina/NewOneDriveFolder/OneDrive%20-%20United%20Nations%20Development%20Programme/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Renf.%20Capacite/Chaines%20Valeurs/Rapport%20final%20Etude%20chaines%20de%20val%20PNUD%20%20Aout%202019%20.pdf) [↑](#footnote-ref-5)
5. [Etude des communes d'intervention et des OCB Septembre 2019](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/DOCUMENTATION/Etude%20des%20communes%20d%27intervention%20et%20des%20OCB%20Septembre%202019.docx?web=1) [↑](#footnote-ref-6)
6. Les Madan Sara (Dame Sara), est un oiseau migrateur qui recherche sa nourriture partout. En Haïti, les femmes rurales achètent des produits dans leurs zones, puis les transporter pour être vendues dans des centres urbains. Spécialement Port au Prince. Ces femmes marchandes sont appelées ***Madan Sara*** en créole. [↑](#footnote-ref-7)
7. ‘**’*Bay Biznis ou Jarèt’’*** en créole, peut être traduit en français ‘*’Renforcer ton entreprise*’’ [↑](#footnote-ref-8)
8. Évaluation et diagnostic des risques, qui constitue en études des aléas et recensement des enjeux [↑](#footnote-ref-9)
9. Evaluation des moyens disponibles, tels les moyens humains et matériels [↑](#footnote-ref-10)
10. [DT Dame-Marie Oct 2019](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/PCD/DM-AD%20Process/DT%20Dame-Marie%20Oct%202019.docx?web=1)

[Diagnostic Territorial Sectoriel d'Anse d'Hainault PPC Décembre 2019](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/PCD/Anse%20d%27Hainaut/Diagnostic%20Territorial%20Sectoriel%20d%27Anse%20d%27Hainault%20PPC%20Decembre%202019.docx?web=1) [↑](#footnote-ref-11)
11. [PCD Hainault 2020](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/PCD/Anse%20d%27Hainaut/PCD%20Hainault%202020.docx?web=1), Draft du PCD - commune de Anse d’Hainaut non encore valide par le MPCE

[DRAFT - PCD\_Dame Marie\_Mars 20](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/PCD/DM-AD%20Process/DRAFT%20-%20PCD_Dame%20Marie_Mars%2020.docx?web=1), Draft du PCD – Commune Dame Marie, non encore valide par MPCE [↑](#footnote-ref-12)
12. [PPC - Document de Stratégie Renforcement OPC- Décembre 19](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/OPC/Renforcement/PPC%20-%20Document%20de%20Strat%C3%A9gie%20Renforcement%20OPC-%20Decembre%2019.docx?web=1) [↑](#footnote-ref-13)
13. [Rapport de Synthèse Infra Publiques PPC FY19](https://undp-my.sharepoint.com/personal/wilner_termilus_undp_org/Documents/MyComputer/Documents/PROGRAMMATIQUE/Gouvernance/INFPUBLIQUE/Rapport%20de%20Synthese%20Infra%20Publiques%20PPC%20FY19.docx?web=1) [↑](#footnote-ref-14)
14. Il s’agit des *Radios Mackandal* à Jérémie, *Radio Pipirit* à Anse d’Hainault et *Radio Vwa Peyizan* aux Abricots [↑](#footnote-ref-15)
15. [↑](#footnote-ref-16)